

ANNULE ET REMPLACE PROJET NOUVELLE MAIRIE ET SALLE MULTI-ACTIVITÉ

Un concours d'architectes a été arrêté pour que chaque bureau d'étude puisse présenter une esquisse sur le projet demandé.

Une proposition de ces esquisses a été retenue.

L'ensemble salle multi-activité (154 m²) et Mairie (206 m²) aura un coût de 677 500.00€ HT à cela s'ajoute les frais du bureau d'étude (9.3%) 63 000€, étude de sol 2 300€ HT et travaux imprévus 33 875.00€ HT.

Le conseil municipal s'est prononcé 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention à la construction de cet ensemble Mairie et salle multi-activité offrant les accès nécessaires aux personnes à mobilités réduites.

Le conseil Municipal, sur proposition du Maire Jean Michel CAYUELA

-s'engage à réaliser et à financer des travaux de construction d'une Mairie et d'une salle multi-activité conjointes dont le montant s'élève à 776 682.50 € HT. 932 019 00€ TTC

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Subventions :	Département	194 170.62€ TTC
	Caf	15 000.00€ TTC
	CAGB	7 500.00€ TTC
	DETR	233 004.00€ TTC
	Fond libre	232 344.38€ TTC
	Emprunts	250 000.00€ TTC

RETRAIT DES COMMUNES LAISSEY ET ROULANS DU SYNDICAT SYTTEAU

Une délibération du Comité Syndical de SYTTEAU en date du 06 novembre 2017 a validé cette décision.

Cette décision doit être notifiée à chacune des Communes membres du SYTTEAU. Les Conseils municipaux devant obligatoirement être consultés.

Au terme de cette consultation, il sera demandé à M. Le préfet du DOUBS de prendre un arrêté de modification des statuts du SYTTEAU approuvant le retrait des Communes de LAISSEY et ROULANS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

SUBVENTION 2017 ATTRIBUÉE A UNE ASSOCIATION

Le bureau du C.C.A.S à l'unanimité décide d'accorder, pour l'année 2017, une subvention à l'A.D.A.P.E.I du Doubs, une section local de Besançon d'un montant de 72,00€.

DÉSIGNATION TITULAIRE ET SUPPLÉANT SIVU SAGES

Au vue de la démission de Mme GASTEL Françoise et de Mr DESCOURTY Marc, il y a lieux de désigner un titulaire et un suppléant lors des Assemblées du syndicat d'aide à la gestion d'Equipements Sportifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la commune.

Mme PEGEOT Dominique comme Titulaire

Mr CAYUÉLA Jean-Michel comme Suppléant

TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Il y a lieu de compléter le marquage au sol sur certaines sections de voirie.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise RPS de Saint-Vit pour le montant de 1119.95 HT soit 1343.94 TTC.

Cette dépense sera inscrite en dépense, au compte 2151/21.

ANNULE ET REMPLACE LA DM2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF VISEE EN PREFECTURE LE 5/10/2017

Le Maire propose le transfert de 10 000€ en crédit de fonctionnement sur le compte 658 pour solder le 2^{ème} appel de versement du SYTTEAU

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMINITAIRE TENANT COMPTES DES FONCTIONS (R.I.F.S.E.E.P)

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité, d'accepter aux agents la prime R.I.F.S.E.E.P.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget fonctionnement.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/12/2017

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPALE 2^{ème} CLASSE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'emploi d'un adjoint administratif principale de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 22,50/35^{ème} à compter du 1/01/2018

